Etude sur les défis et opportunités des femmes pour leur autonomisation dans le secteur minier

Les chercheurs présentent les résultats

Par Bibiche Mungungu

Les chercheurs de la nouvelle étude sur les défis auxquels se heurtent les femmes du secteur minier artisanal congolais et sur les opportunités à saisir pour favoriser leur autonomisation ont présenté, jeudi 29 novembre 2017, les résultats de l'enquête. C'était à l'issue d'un atelier de réflexion qui a réuni les responsables des orientations publiques, du ministère des Mines, le secteur privé, la société civile, le Ministère du Genre, Famille et Enfant, les exploitantes et exploitants miniers artisanaux, les diplomates, au salon Bonobo de l'Hôtel Venus de Kinshasa. Ces derniers ont fait le constat selon lequel, comment l'inégalité femmes-hommes limite la contribution des femmes au secteur minier artisanal t le potentiel de celles-ci comme actrices économiques et sociales.

Le projet de recherche s'est échelonné sur trois ans, a été mené par IMPACT (anciennement Partenariat Afrique-Canada), l'Université Carleton du canada et le Development Research and Social Policy Analysis Centre(Draspac) d'Ouganda. Ils ont exploré les moyens de substance des femmes du secteur minier artisanal des 3T(étain, tantale et tungstène) et de l'or en République Démocratique du Congo, oy Ouganda et au Rwanda. Ce projet a permis d'étudier les dynamiques dans deux sites miniers de la RDC, soit une mine d'or dans la province de l'Ituri et une mine d'étain(cassitérite) et tungstène dans le Sud-Kivu.

des femmes chercheuses de l'étude

A l'heure qu'il est, o peut toutefois confirmer qu'on a le portrait plus réaliste de l'importante contribution des femmes au secteur minier artisanal et des mesures qui doivent être mises en place pour soutenir leur autonomisation.

Les chercheurs ont constaté que les femmes en RDC se heurtennt à des obstacles majeurs concernant l'égalité, les lois et politiques contribuant à la discrimination sexospécifique. Malgré le fait que le revenu des femmes minières est six fois plus élevé que dans tout autre secteur d'activité, elles sont exclues des sites miniers lorsqu'elles sont enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse et leur état de santé.

Les femmes ont confié à l'équipe de recherche que cette exclusion constitue un obstacle majeur à la stabilité économique de leurs ménages. En fait, 39% des femmes interrogées dans le Sud-Kivu et 11% dans la province de l'Ituri ont déclaré être les seules sources de revenus de leur ménage.

Les résultats révèlent que les femmes sont rouage important de la main-œuvre, car elles travaillent en moyenne sur une période plus longue dans un même site minier que les hommes. Travailler dans les mines, est une source de revenus non négligeable pour bien des ménages. Au Sud-Kivu, 72% des femmes sondées contribuent au moins à la moitié du revenu du ménage, et 39% d'entre elles sont l'unique soutien financier de leur ménage. En Ituri, elles sont 68% à contribuer au moins à la moitié du revenu du ménage, et 11% soutiennent seules leur prise en charge. Bref, il y a une grande discrimination, les injustices à l'égard des femmes dans les sites miniers.

Recommandations

Des recommandations ont été formulées pour faire face aux défis et favoriser les opportunités d'autonomisation. Il s'agit notamment de faire la promotion de l'égalité des femmes sur les sites miniers et adapter l'intervention à la réalité de l'exploitation minière artisanale ; s'attaquer aux diverses formes de discrimination culturellement tolérées ; arrêter d'empêcher les femmes d'exécuter des tâches minières généralement réservées aux hommes ; favoriser l'accès et la possibilité pour les femmes de travailler dans une équipe afin qu'elles reçoivent les mêmes avantages que leurs homologues masculins ; intégrer les femmes comme parties prenantes au processus de formalisation de l'exploitation minière artisanale ; former les femmes sur la façon de mobiliser, individuellement ou en groupe leur propre épargne ; augmenter la capacité des femmes et soutenir les efforts de con-

L'Acaj réclame la libération des détenus de la "journée de la colère"

L'Acaj, Association congolaise d'accès à la justice, condamne ce vendredi matin au cours d'une conférence de presse la " répression brutale des manifestations pacifiques du 30 novembre " et " l'usage disproportionné de la force par la police et les militaires " sur l'ensemble du territoire.

L'Acaj a recensé une cinquantaine de blessés, certains à balles réelles et exige la libération de toutes les personnes encore détenues. Sur les quelques 200 cas d'interpellations recensés hier jeudi, l'Acaj estime que plus de 130 personnes sont encore détenues dont une soixantaine à Kinshasa, essentiellement des militants et membres de mouvements citoyens.

" Les militaires, ainsi que des policiers, ont fait un usage excessif de gaz lacrymogène et d'armes à balles réelles contre des manifestants regroupés ou qui tentaient de se regrouper à plusieurs endroits, explique Georges Kapiamba, le président de l'Acaj. Ces militaires - un fait rare - se sont introduits, même dans des résidences de citoyens, ont pourchassé certains manifestants et certains ont même été tabassés à l'université de Kinshasa, à l'Unikin. Le même phénomène a été constaté, pourchassant les étudiants qui voulaient manifester jusqu'à même dans leurs "homes", en tirant, en jetant des gaz lacrymogènes dirigés même dans les chambres et dans les couloirs des "homes". Et même des balles. C'est comme ça que l'un des étudiants a été atteint par une balle à tête ".

Les marches de la "Journée de la colère", jeudi 30 novembre, avaient été interdites. La police a procédé à de nombreuses arrestations en province et à Kinshasa (sur la photo, le 30/11).
© JUNIOR KANNAH/AFP

Pas de bilan officiel du côté de la police pour le moment qui déplorait jeudi soir " quelques arrestations " et " deux voitures brûlées " à Kinshasa et n'avait pas encore rassemblé toutes les données.

RFI/LRP

inscrits dans le code minier et dans d'autres textes juridiques sue la question ; fournir de l'assistance technique aux femmes, notamment sur la sécurité et l'équipement sur le site minier ainsi que des techniques pour accroître leur productivité, etc.

Dans son adresse, l'ambassadeur du Canada, Nicolas Simard a indiqué que le Canada est fier de soutenir le projet. Il a avoué que le secteur minier est au cœur des intérêts commerciaux de son pays. Il se réjouit de ce travail de l'IMPACT qui réalise plusieurs projets dans le secteur minier congolais.

Nicolas Simard a déclaré qu'il est important que les droits des creuses et creuseurs soient au centre pour le développement de ce secteur.

Rappelons qu'après 30 ans d'existence Partenariat Afrique-Canada(PAC) Change de dénomination pour devenir IMPACT afin de refléter plus fidèlement son travail en matière de gestion des ressources naturelles dans les zones où la sécurité et les droits de la personne ont menacés. En inspirant des recommandations issues de ces travaux de recherche, IMPACT conçoit, teste et déploie des systèmes de gestion des observateurs des ressources naturelles par le biais d'une assistance technique.

Les femmes chercheuses après la présentation des résultats de l'enquête ont soulevé les obstacles auxquels sont liées les femmes dans les carrières minières. Il s'agit notamment des injustices, des discriminations de tout genre, etc.